

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00020

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 8 août 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la largeur minimale du lot sur la ligne avant à 37,44 mètres.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de lotissement numéro 2016-533, à l'article 4.3.2, tableau 1, toutes les zones M doivent avoir une largeur minimale sur la ligne avant de 60 mètres.

Identification du site concerné

Le lot visé par la demande de dérogation mineure est le lot 3 987 806 du cadastre du Québec, sis au 6673 chemin Warden, dans la zone M-2 et la zone M-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 août 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 17 juillet 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix